

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Bilde, M. Pajot, Mme Pujol et M. Chenu

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.